



Paris, le 12 février 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Etat de santé de la population française : Marisol TOURAINE rappelle les réponses apportées par la loi de santé

Le rapport sur l'état de santé de la population en France, publié aujourd'hui par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), confirme le diagnostic du gouvernement sur l'évolution nécessaire du système de santé, confronté à l'allongement de l'espérance de vie, au développement des maladies chroniques et à la persistance des inégalités de santé. Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, rappelle que le projet de loi de santé, bâti sur une réflexion collective de plus d'un an avec l'ensemble des acteurs du système de santé (dans le cadre de la stratégie nationale de santé), apporte des réponses structurantes et concrètes à ces trois enjeux majeurs.

#### Des Français en bonne santé, mais toujours inégaux face à la santé

Le rapport de la DREES sur l'état de santé de la population en France montre que les Français sont globalement en meilleure santé que leurs voisins européens. Mais ils sont aussi confrontés à trois défis majeurs pour leur santé.

- **L'allongement de la durée de la vie**  
Les Français vivent plus vieux, avec une espérance de vie de 85,4 ans pour les femmes (+ 1,6 année en 10 ans) et de 79,2 ans pour les hommes en 2014 (+ 2,5 années en 10 ans), parmi les plus élevées d'Europe, qui appelle une prise en charge adaptée.
- **La progression des maladies chroniques**  
S'ils vivent de plus en plus longtemps, les Français souffrent davantage de maladies chroniques, conséquences directes du vieillissement de la population : entre 2010 et 2012, le cap des 3 millions de Français atteints de diabète a ainsi été franchi.
- **La persistance des inégalités de santé**  
Les inégalités sociales influent encore largement sur l'état de santé de la population : les enfants d'ouvriers ont 10 fois plus de chances d'être obèses que les enfants de cadres, les cadres vivent 10 années de plus que les ouvriers sans limitations fonctionnelles...

## **Réformer notre système de santé pour l'adapter aux enjeux d'aujourd'hui**

Pour répondre à ces trois défis, Marisol TOURAINE a lancé, le 23 septembre 2013, un vaste projet de refonte de notre système de santé, la « *stratégie nationale de santé* », articulé autour des trois objectifs suivants : encourager la prévention, faciliter l'accès aux soins et développer la recherche et l'innovation en santé. Au terme de plusieurs mois de débats avec l'ensemble des acteurs du système de santé, la ministre a présenté un texte de loi visant à adapter le système de santé à ces nouveaux enjeux. Le projet de loi de santé, qui sera examiné à l'Assemblée nationale au début du mois d'avril 2015, propose, à cet effet, des mesures à la fois structurantes et concrètes.

- **Renforcer la prévention**

La loi de santé fait le choix résolu de la prévention. Elle donne à chaque Français les moyens de protéger sa santé en adoptant, le plus tôt possible, les bons comportements. Des mesures fortes sont proposées pour améliorer l'information nutritionnelle sur les emballages alimentaires, combattre l'ivresse des jeunes (en sanctionnant l'incitation à la consommation excessive d'alcool), lutter contre le tabagisme (en mettant en place le paquet de cigarettes neutre ou en rendant les espaces publics de jeux non fumeurs) ou encore orienter les usagers de drogues vers des modes de consommation à moindre risque.

- **Faciliter l'accès aux soins de proximité**

Alors que plus d'un tiers des Français reconnaissent avoir renoncé au moins une fois à des soins dans l'année écoulée pour des raisons financières, la loi de santé propose de supprimer l'avance de frais chez le médecin ou d'étendre les tarifs sociaux pour les lunettes, les prothèses auditives et les soins dentaires aux bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS). La loi de santé offre aussi aux patients des outils personnalisés pour s'orienter facilement dans le système de santé (création d'un service public d'information en santé, d'un numéro de téléphone unique pour accéder à un médecin de garde à proximité de chez soi à n'importe quelle heure...). Elle organise enfin le recentrage du système de soins autour des professionnels de santé de proximité et du médecin traitant.

- **Innover pour consolider l'excellence de notre système de santé**

La loi de santé met à profit les progrès technologiques pour permettre aux professionnels de santé de prendre en charge leurs patients dans les meilleures conditions : le « *Dossier médical partagé* » (DMP), relancé par la loi, permettra par exemple aux professionnels de suivre le patient de manière coordonnée tout au long de sa prise en charge. Le texte facilite en outre l'accès aux données de santé, notamment pour leur exploitation à visée scientifique, tout en garantissant la protection de la vie privée. La démocratie sanitaire est renforcée à travers, notamment, la création de nouveaux droits pour les patients, dont celui d'engager des recours collectifs devant la justice en cas de préjudice d'ordre sanitaire.

**Sur la base des nouvelles données publiées par la DREES, Marisol TOURAINE réaffirme la nécessité d'engager rapidement, avec les professionnels de santé, cette réforme structurante de notre système de santé, afin de le rendre plus juste et plus efficace, mais surtout mieux adapté aux problèmes de santé que les Français rencontrent aujourd'hui.**

**Contact presse :**

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr